

**Question écrite du 6 juin 2012 de Mme Sarah Klopmann, MM. Guillaume Käser, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Laurent Leisi: «Taxer une plante verte?»**

Une taxe est-elle perçue pour un empiètement sur le domaine public lorsque celui-ci est pour l'installation d'une ou des plantes devant les arcades des commerçant-e-s qui les déposent?

Si oui, d'après quel règlement ou quelle base légale?

Comment le prix est-il fixé?